Lettre mensuelle de la Coopération Mondiale

CIAS
Conseil International d'Action Sociale

Mars 2018

Foto: https://www.helvetas.org/

L'édition de mars de la Lettre mensuelle de la coopération mondiale est consacrée aux aspects régionaux et mondiaux du discours sur la protection sociale. Dans son article, Sylvia Beales Gelber décrit les activités récentes de la Plateforme africaine de protection sociale (APSP), soulignant les aspects importants de la réunion de janvier tenue à Nairobi, au Kenya, co-organisée par la Coalition mondiale pour les planchers de protection sociale et l'APSP.

Nous publions également une version abrégée de la Déclaration de la société civile adoptée par le Forum de la société civile à New York avant la 56e session de la Commission du développement social et consacrée à l'élimination de la pauvreté et aux questions de protection sociale.

Sergei Zelenev, directeur exécutif du CIAS et rédacteur en chef de la Newsletter.

suite page 2

ZOOM

Renforcer la protection sociale en Afrique 2

Déclaration de la Soéciété Civile sur la protection sociale, adoptée à New York, Etats-Unis 5

suite de la page 1

Renforcer la protection sociale en Afrique

Sylvia Beales Gelber

Conseillère en partenariats stratégiques, Plateforme africaine pour la protection sociale, Membre émérite du CIAS. sylvia.bealesgelber@gmail.com

La Plateforme africaine de protection sociale (APSP) est devenue un acteur important dans la recherche de meilleures conditions de vie sur le continent, avec une reconnaissance et un impact politique croissant. Co-organisateur de la réunion de janvier du groupe central de la Coalition mondiale pour les planchers de protection sociale tenue à Nairobi au Kenya (voir la lettre du CIAS de janvier 2018), l'APSP s'engage à promouvoir et à renforcer le contrat social entre les États et les citoyens afin de fournir une protection sociale pour tous. Fondée en 2008 à la suite de l'adoption du "Cadre de politique sociale pour l'Afrique" de l'Union africaine, la vision de la Plateforme est celle d'un continent africain libéré de la pauvreté et de la vulnérabilité.

L'approche de l'APSP est de promouvoir les politiques et programmes nationaux de protection sociale à travers l'Afrique en promouvant l'engagement actif de la société civile et les partenariats dans leur conception et leur mise en œuvre. Avec son antenne régionale à Nairobi au Kenya, elle travaille avec un réseau de 27 plates-formes nationales d'organisations de la société civile à travers l'Afrique, et dispose d'un conseil d'administration composé de représentants des cinq régions de l'Union africaine. Chaque plateforme est dédiée au renforcement et à l'extension de la participation de la société civile dans leurs programmes nationaux de protection sociale afin de s'assurer qu'ils sont efficaces et atteignent les plus pauvres de tous les milieux. Les plateformes encouragent la participation des organisations de la société civile qui représentent certaines des personnes les plus marginalisées de la société - les personnes âgées, les personnes handicapées, les filles et les femmes vulnérables, les habitants des bidonvilles et les personnes vivant dans des communautés éloignées, entre autres.

Toutes les plates-formes partagent une définition large de la protection sociale, à savoir "un ensemble de politiques et de programmes conçus et mis en œuvre par l'État et d'autres parties prenantes pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité en atténuant l'exposition des personnes aux risques et en renforçant leur capacité à se protéger contre les chocs et l'interruption ou la perte de revenus et à promouvoir leur capacité à sortir de la pauvreté ". La protection sociale est également définie par le droit à la Sécurité Sociale, tel que consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 22 et 25), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 9) et réaffirmé dans une série d'autres outils, y compris le Cadre de politique sociale de l'Union africaine de 2009 et l'Objectif 1 de l'Agenda 2030, cible 1.3. Les plateformes nationales encouragent donc la prise de conscience de ces droits et de ces cadres.

Au cœur du travail de chaque plateforme se trouve un programme intégré qui comprend les éléments suivants : plaidoyer en faveur des efforts nationaux pour mettre en place et étendre les programmes de protection sociale ; collecte et partage des données sur ce qui fonctionne et ce qui pourrait être mieux fait ; participation à des dialogues nationaux et parfois régionaux sur les données, la programmation et le financement ; et suivi des programmes existants.

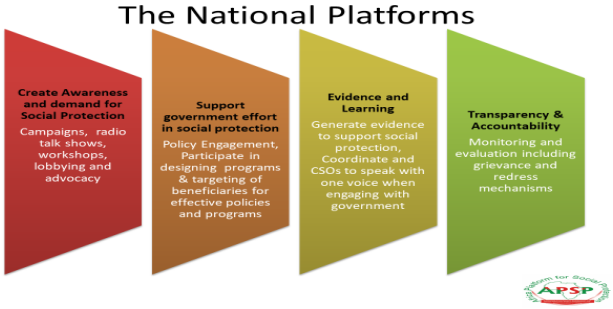

Modalités de travail des Plateformes nationales

Bien qu'il existe des cadres politiques pour la protection sociale, avec quelques progrès dans la mise en œuvre nationale à travers l'Afrique, l'engagement total et l'appropriation de systèmes de protection sociale qui sont coordonnés, universels et bien financés, n'ont pas encore été atteints. Dans les pays qui ont

le plus progressé, il a été constaté que des systèmes solides et transparents pour la conception et la fourniture d'une protection sociale sont des piliers essentiels pour leur financement, leur extension et leur durabilité. Si la corruption et le clientélisme sont suspectés dans leur gestion et leur exécution, le soutien politique nécessaire à leur extension est érodé. Dans le même temps, l'engagement du gouvernement en faveur de la protection sociale est renforcé par la demande des citoyens qui connaissent leurs droits et qui sont prêts à contribuer leurs idées sur la conception et la mise en œuvre de la protection sociale.

L'APSP - au niveau régional et par le biais de ses plateformes nationales - attache une grande importance au "contrat social" entre le gouvernement et les citoyens. La participation des citoyens à la conception des programmes, le suivi de l'exécution et les mécanismes de réclamation et de recours se sont avérés être des éléments essentiels pour garantir le soutien gouvernemental et constitutionnel à de tels programmes et pour veiller à ce que les systèmes soient transparents et responsables.

Discussions sur les nouvelles approches de la protection sociale en Afrique, réunion à Nairobi.

Au cours de la réunion de Nairobi en janvier 2018, les participants ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la vision de l'APSP et ses progrès. Le travail au niveau national a été décrit dans les rapports du Ghana, de la Zambie, de la Gambie, du Mozambique, de l'Ouganda et de la RDC, entre autres. Les représentants des plateformes ont expliqué que, si le programme de travail de chaque plateforme nationale varie en fonction du contexte, il existe des caractéristiques communes. Il s'agit d'encourager la sensibilisation des citoyens à la protection sociale, de favoriser la coordination entre différents régimes, parfois concurrents, de mettre en lumière ce qui fonctionne bien et moins bien, et de faire progresser la responsabilité sociale par le suivi des citoyens et des "audits" de protection sociale. Pour toutes les plateformes nationales, il est important de faire participer les citoyens à l'appel pour une plus grande couverture des régimes existants et de travailler avec les pouvoirs publics pour promouvoir le soutien du revenu tout au long du cycle de vie et l'accès à la santé pour tous.

Rencontre avec des bénéficiaires de régimes de protection sociale au Kenya.

La participation à la formulation des politiques et à la conception des programmes sur la base de données probantes par les associations a conduit à des progrès notables. Au Ghana, par exemple, le travail de la Plateforme a largement contribué à la stratégie nationale de protection sociale. La politique ghanéenne de 2016 et la loi nationale sur la protection sociale englobent désormais quatre programmes interdépendants de soins de santé essentiels pour tous et un revenu minimum pour les enfants, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées. La plateforme nationale de la Zambie s'attache à garantir que le revenu minimum est protégé et assuré tout au long du cycle de vie, ainsi qu'à renforcer et à améliorer les systèmes de revenu et de santé existants, en améliorant la coordination entre les systèmes et les prestataires, et en investissant dans l'extension de la couverture.

Une autre caractéristique commune identifiée par les plateformes régionales et nationales qui entrave les progrès en matière de protection sociale est l'écart (ou la déconnexion) réel ou perçu, entre les chercheurs, les décideurs

politiques, les responsables de la mise en œuvre et les bénéficiaires du service ou de l'allocation. Le dialogue est important pour combler cette lacune. Les résultats des "audits de responsabilité "en matière de protection sociale, l'une des activités de l'APSP - qui examinent la qualité des services et identifient les lacunes dans l'offre ainsi que ce qui fonctionne bien - fournissent du matériau essentiel pour des discussions régulières avec les principaux acteurs de la protection sociale au sein des gouvernements, du monde universitaire et de la société civile.

Les participants aux visites sur le terrain à Nairobi organisées par la Plateforme du Kenya ont pu constater par eux-mêmes les manières dont les partenaires de la société civile travaillent avec les associations pour recueillir des preuves de l'impact sur les régimes de protection sociale. Travaillant au sein de la communauté, la Plateforme du Kenya évalue l'impact et surveille la distribution des prestations en espèces existantes (20,00 $ tous les deux mois) aux personnes âgées de 70 ans et plus, aux personnes gravement handicapées et aux ménages ayant des orphelins. La Plateforme identifie les problèmes d'enregistrement qui peuvent conduire à la radiation des individus du système et corrige les erreurs. Les participants ont entendu parler de la façon dont les revenus réguliers versés aux femmes âgées ont soutenu les soins de leurs petits-enfants et une meilleure nutrition pour la famille, et à la croissance d'entreprises locales, dirigées par des femmes dans les années 70 et 80. L'argent régulier reçu par un jeune homme gravement handicapé lui a permis d'aider son propre père à accéder à des soins médicaux appropriés et à financer ses propres services de conseil en informatique.

Un dialogue régulier autour de l'audit de la protection sociale améliore les politiques fondées sur des données probantes. Ceci conduit à un financement réaliste au long terme et à l'amélioration des services. Dans le cas du Kenya, la participation des associations à ces audits a révélé que l'allocation en nature sous la forme d'un téléphone mobile - le système préféré pendant quelques années- n'atteignait pas toujours le destinataire. Il en

Bénéficiaires du programme de transferts monétaires au Kenya, avec Samuel Obara de la Plateforme Africaine de Protection Sociale (debout au milieu) Janvier 2017

résulte que le système a été modifié, pour que la prestation soit livrée aux bénéficiaires à des points de livraison fixes, qui ne devraient pas se trouver à plus de six kilomètres de la résidence du bénéficiaire. Les erreurs d'enregistrement dues à des erreurs informatiques sont identifiées localement et corrigées grâce au soutien de la Plateforme et de ses partenaires. D'autres audits révèlent les difficultés d'accès routier aux points de livraison en raison de la mauvaise qualité des transports publics, et le coût des taxis pour certains bénéficiaires, qui peut représenter la moitié du bénéfice de 20,00 $. Des discussions sur la façon de résoudre ce problème sont en cours. Mme Susan Mochache, Secrétaire principale, Département d'État de la protection sociale du Kenya, qui a rencontré les participants de la coalition mondiale au cours de la réunion, a décrit l'importance de ce travail pour le développement du programme de protection sociale du Kenya. Elle a fait référence au travail de la Plateforme au Kenya comme "la voix" du ministère.

Il reste beaucoup à faire avant que la protection sociale ne soit pleinement opérationnelle dans toute l'Afrique. Avec ses valeurs fondamentales de transparence, de responsabilité, d'inclusion et de participation, d'innovation et d'intégrité, la Plateforme africaine de protection sociale est bien placée pour être à l'avant-garde de ce défi. Son programme unique et intégré combinant le plaidoyer, la mise en œuvre du programme, la réduction des écarts et la sensibilisation et la

création de connaissances sur la protection sociale est stratégique et fondé sur une compréhension nationale et régionale afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte.

L'adhésion et la contribution à des organismes mondiaux tels que la Coalition mondiale des fonds de protection sociale et le CIAS renforcera la capacité et la compréhension mutuelles, afin d'apporter une différence réelle et durable pour des millions de personnes, aujourd'hui et à l'avenir.

Pour plus d'informations :
http://www.africapsp.org/
Dr Tavengwa Nhongo, Directeur de la Plateforme africaine pour la protection sociale.
tavenhongo@gmail.com

Déclaration de la Société Civile sur la protection sociale, adoptée à New York, États-Unis

Le Forum de la société civile, convoqué à l'occasion de la 56e session de la Commission du développement social, a adopté la déclaration suivante : "Protection sociale : une stratégie cohérente pour une prospérité partagée".

Pour atteindre la prospérité au sens large, il faut une participation la plus large et la plus profonde possible à la vie économique et sociale de la société. Tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, la création d'un environnement social et d'une culture de la paix et de la sécurité.
Les conditions qui pourraient mettre fin à l'extrême pauvreté et, au-delà, offrir à tous les peuples une véritable possibilité de s'épanouir et de vivre dans la dignité tout au long de leur vie, est aujourd'hui l'un des plus grands défis. Ces dernières années, la protection sociale est apparue comme un concept unificateur pour un ensemble de mesures visant à construire des sociétés plus justes et plus inclusives. En tant qu'"ensemble de politiques et de programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie", la protection sociale "comprend les prestations pour les enfants et les familles, la maternité, le chômage, les accidents du travail, la maladie, la vieillesse, le handicap, les survivants, ainsi que la protection de la santé." La mise en place de régimes de protection sociale s'est avérée être l'une des stratégies les plus efficaces et les plus simples pour répondre simultanément aux droits de l'homme et aux besoins matériels fondamentaux, et pour renforcer la capacité de s'engager de manière constructive dans la vie de la société à tous les niveaux. Il s'agit donc d'une stratégie que la communauté internationale a explicitement adoptée dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Parmi ses cibles, l'objectif 1 de l'Agenda cherche à "mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde" et appelle à la mise en œuvre de "systèmes et de mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les planchers", ainsi qu'à la réalisation d'une "couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables" d'ici 2030.

Les systèmes de protection sociale représentent l'universalité de l'éradication de la pauvreté et de l'édification d'une prospérité à grande échelle. En particulier, le concept de plancher de protection sociale reflète la conviction qu'il existe des seuils sous lesquels une communauté refusera de laisser sombrer l'un de ses membres, qu'elle soit locale, nationale, régionale ou internationale. D'autant plus que la pauvreté n'est pas statique, les planchers de protection sociale représentent la confiance et le soutien d'une communauté au fur et à mesure que les individus entrent et sortent de la pauvreté à la suite de différents événements de la vie.

Cependant, ce ne sont pas seulement ceux qui vivent dans la pauvreté qui ont tout à gagner de telles mesures. Contrairement aux théories discréditées sur les avantages partagés de la création de richesses sans entrave au sommet, la protection sociale a vraiment montré le potentiel de servir de "marée montante qui soulève tous les bateaux". Il s'agit d'un mécanisme puissant pour promouvoir l'équité sociale et démontre des effets salutaires significatifs pour toutes les couches de la société. Vivre dans des sociétés plus équitables signifie plus de santé, de stabilité et de bonheur pour tous - ce qui représente l'objectif réel du développement, au-delà des bénéfices économiques. (...)

Pour la plupart des pays, combler les lacunes pour assurer une protection sociale adéquate ne nécessite pas des montants de financement déraisonnablement élevés. Un rapport récent sur 142 pays a révélé qu'environ la moitié d'entre eux devraient consacrer moins de 3,5 % de leur PIB pour combler leurs écarts en matière de sécurité sanitaire et de sécurité du revenu. Environ un tiers d'entre eux n'auraient à affecter que 2 % supplémentaires de leur PIB pour combler leurs écarts de protection sociale. Cependant, pour d'autres pays, le défi financier serait plus important ; 12 pays africains devraient consacrer plus de 10 % de leur PIB pour assurer une protection adéquate. Il est donc clair que l'établissement et le maintien d'un socle mondial de protection sociale ne seront probablement réalisables que dans le cadre d'une entreprise commune de la communauté internationale.

De plus, les gouvernements ne devraient pas seulement considérer les coûts de ces mesures isolément, mais aussi les coûts de l'inaction. En utilisant des arguments liés au marché, les mesures de protection sociale pourraient être considérées comme des investissements destinés à produire des rendements importants en capital humain, environnemental et financier à l'avenir.

Traduire les promesses mondiales en réalité sociale aux niveaux national et international sera en grande partie une question de volonté politique. En examinant ces politiques sous l'angle de la justice sociale et du service au bien-être commun, les dirigeants politiques doivent s'approprier cette question et trouver des solutions de financement - que ce soit par le biais de nouvelles taxes ou de changements dans les allocations budgétaires actuelles. Cela peut même impliquer que les dirigeants adoptent un rôle plus résolument redistributif pour l'État. Si les pays du monde s'efforcent d'être audacieux à cet égard, il sera utile, lors de l'élaboration de propositions politiques, de souligner que la protection sociale n'est pas une question partisane. Le consensus devrait être le point de départ de sa mise en œuvre.
En dernière analyse, la protection sociale est fondée sur les conceptions les plus fondamentales et universelles de la valeur humaine. Bien que les particularités de sa mise en œuvre et de son administration doivent faire l'objet de recherches et de délibérations rigoureuses et objectives, la prémisse sous-jacente n'est pas controversée. Il s'agit d'une question de valeurs, du type de société dans laquelle tous les gens sensés souhaitent vivre : une société dans laquelle aucune personne n'aurait peur de ne pas pouvoir survivre. En outre, l'expérience a montré que, dans la mesure où elle est universellement appliquée et adoptée, la protection sociale cesse d'être considérée comme un système non durable favorisant la dépendance, et contribue au contraire à remodeler les relations à long terme au sein d'une société (...).

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux dispositions de la recommandation (no. 202[1]) de l'Organisation internationale du Travail sur les seuils de protection sociale de 2012, nous demandons instamment aux États Membres d'introduire des dispositions dans les résolutions de la Commission relatives à la protection sociale. En plus de s'appuyer sur les recommandations de fond que l'on trouve dans de nombreux documents de l'ONU, nous encourageons un langage qui garantit des politiques et des processus de protection sociale, qui incluent la participation de la société civile dans la conception et dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes - y compris les bénéficiaires des programmes. La protection sociale et l'éradication de la pauvreté ne peuvent pas non plus être dissociées de l'accès des gens au savoir et de leur capacité à prendre des décisions en connaissance de cause. C'est pourquoi il faudrait garantir à tous l'accès à des systèmes éducatifs obligatoires et novateurs, grâce auxquels ils pourraient, entre autres choses, mieux comprendre leurs droits,

[1] 10 Les recommandations qui y sont formulées sont les suivantes :
a) Fournir un accès effectif à un ensemble de biens et services de soins de santé essentiels définis à l'échelle nationale, y compris les soins de maternité, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
b) Garantir la sécurité du revenu de base pour les enfants, en assurant l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins ;
c) Prévoir la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travailler, en accordant une attention particulière à la maladie, au chômage, à la maternité et à l'invalidité ; et
d) Garantir la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.

ainsi que leurs obligations envers le reste de la communauté. En outre, il faudrait mettre l'accent sur la recherche sur le type d'actions et de pratiques transformatrices, qui favoriseront une plus grande participation et une plus grande inclusion, en transférant des ressources aux associations locales, et en veillant à ce que ceux qui ne sont actuellement pas protégés puissent se faire entendre. Ce n'est que de cette manière que la communauté internationale parviendra au double objectif d'atteindre les plus éloignés en premier et de ne n'abandonner personne.

(La Déclaration est publiée ici sous forme abrégée. Le texte intégral de la Déclaration peut être consulté à l'adresse suivante https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2018/02/CSDeclaration2018FINAL.pdf)

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address